

ARRETE DU MAIRE
N°ST283RT2022

Objet : Déménagement 5 place Emile Antoine Gamboni
Le 1^{er} septembre 2022, le 20 septembre 2022 et le 22 septembre 2022

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance N° 58 1216 et le décret N° 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal N° PM016RP2022 du 8 avril 2022 concernant la réglementation du stationnement à Brignais,

Considérant la demande de DEMECO pour un déménagement 5 Place Emile Antoine Gamboni

Compte tenu du trafic sur cette voie, il y a lieu de prendre les mesures suivantes

- ARRETE -

ARTICLE I :

- 4 places de stationnement seront réservées à hauteur du 5 Place Emile Antoine Gamboni
- L'emprise sur la voie publique sera la moins importante possible
- La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.
- Le pétitionnaire sera responsable de tout accident dû au non-respect des conditions précédemment édictées.

ARTICLE II :

Ce déménagement aura lieu le 1^{er} septembre 2022, le 20 septembre 2022 et le 22 septembre 2022.

ARTICLE III :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Brignais, la Police municipale et tous agents de la force publique chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 19 août 2022
Serge BERARD, Maire

L'adjoint délégué
J. Philippe GILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

